

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - APPLICATION

L'acceptation de l'offre par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Toutes clauses contraires aux dites conditions, imprimées ou manuscrites figurant dans la commande ou dans tout autre document émanant de l'acheteur, sont réputées nulles de plein droit.

2 - OFFRES ET DEVIS

Les offres faites sans indication de délai sont uniquement valables pour acceptation nous parvenant dans les 30 jours qui suivent la date de notre offre.

Sauf délai expressément fixé pour un produit donné, les offres sur produits disponibles sont toujours faites sous réserve de disponibilité dudit produit.

Les devis sont établis sans frais, sauf cas spéciaux.

3 - ÉTUDES ET PROJETS

Les études et documents de toute nature remis ou envoyés par TIM COMPOSITES ou son représentant, restent toujours la propriété entière de TIM COMPOSITES.

Dans tous les cas, il appartient à l'utilisateur de vérifier le contenu des études, projets et notes de calcul remis par notre société ou son représentant et de certifier qu'elles répondent aux conditions d'emploi envisagé.

L'utilisation des produits doit être conforme aux Avis Techniques en vigueur ; dans le cas contraire, il appartiendra à l'utilisateur d'engager une procédure d'ATEX.

4 - PROTECTION DES BREVETS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Il ne nous appartient pas d'établir si le matériel défini, commandé par le client, est susceptible soit par ses caractéristiques, soit par ses aptitudes de transformation ou d'emploi, de constituer une atteinte aux droits de protection d'un brevet, d'un modèle industriel ou de tout autre droit. Dans ce cas, la responsabilité incombe uniquement au client : ni l'offre, ni la livraison du matériel n'entraînent la responsabilité de notre Société.

5 - COMMANDE

La commande passée à la suite d'une offre préalable doit lui être en tous points conforme. Toute prescription contraire ou additionnelle peut à notre seule appréciation nous délier totalement ou partiellement de cette offre.

Les commandes doivent être complètes et nettement définies dans toutes leurs parties : spécification, mesure d'exécution, instruction d'expédition, lieu de destination finale de la marchandise, conditions de paiement.

L'annulation d'une commande dûment enregistrée ne peut être obtenue qu'après notre consentement écrit.

6 - CONFIRMATION DE COMMANDE

Toute commande reçue directement ou par l'intermédiaire de nos représentants ou employés ne devient définitive que si elle a été confirmée par TIM COMPOSITES. De même, les ajouts et modifications sur quantité, prix, qualité et valeurs dimensionnelles devront faire l'objet d'une lettre de confirmation, ceci pouvant entraîner une modification des conditions confirmées.

7 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont des délais de mise à disposition en usine et ne courent qu'à partir de la réception de toutes les indications à fournir par le Maître de l'Ouvrage ou la Direction des Travaux, y compris l'approbation des dessins de construction éventuellement établis par le Fournisseur.

Toute modification intervenant après la réception des indications proroge d'autant le délai donné et sera susceptible d'entraîner une révision des conditions financières de la commande.

Nos engagements sur délai ne constituant qu'une obligation de moyens et non de résultats (nonobstant toute clause contraire et en particulier le caractère impératif d'un droit). Un retard à livrer, même important, ne pourra donc jamais être une cause de refus de livraison ou d'action en dommages ou intérêts.

En outre, les cas fortuits ou de force majeure (grèves totales ou partielles de notre société ou de l'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, etc.) ou découlant d'événements conjoncturels (guerres, mouvements populaires, épidémies, accidents, etc.) susceptibles de provoquer une interruption totale ou partielle de notre activité, nous ouvrent, nonobstant toute mise en demeure, le droit de retarder la livraison et également d'annuler tout ou partie de la commande sans que le client puisse réclamer de ce fait une indemnisation, ni de refuser l'exécution partielle lorsqu'elle lui est proposée.

8 - TRANSPORT

Les marchandises expédiées à l'acheteur voyagent à ses risques et périls, nonobstant toutes clauses contraires figurant sur la commande ou sur tout autre document émanant de l'acheteur.

En cas d'enlèvement par camion, le client ou son transporteur ont l'entière et exclusive responsabilité du chargement en dépit de notre intervention qui est bénévole. En conséquence, nous ne répondons pas des dommages survenus, tant aux marchandises qu'au transporteur ou à des tiers du fait d'un chargement défectueux, et notamment de surcharge du véhicule, défaut ou insuffisance d'arrimage, mauvais répartition de la charge.

L'acheteur doit s'assurer de la conformité de la marchandise lors de son enlèvement ou de sa réception et faire, s'il y a lieu, les réserves nécessaires sur le document de réception de la marchandise en décrivant précisément la nature des dommages (les mentions « sous réserves de déballage » ou « emballage intact » rendent les déclarations irrecevables), lequel sera remis au livreur. Ces réserves doivent être confirmées dans les 48 heures, en détail, par l'acheteur par lettres recommandées auprès du transporteur et de TIM COMPOSITES. Aucune réclamation ne pourra être prise en considération si le client n'a pas remis au transporteur le document mentionnant les réserves et confirmé celles-ci par lettre recommandée ou si le client procède à la mise en œuvre des produits présentant des vices apparents ; et dans tous les cas passé un délai de 48 heures après la livraison ou enlèvement.

9 - PRIX

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques indiquées dans les offres. Les prix peuvent évoluer suite à des hausses de matières premières ainsi que dans le cadre de modifications de la

commande initiale demandée par le donneur d'ordre.

10 - EMBALLAGES

Nos produits ne sont pas emballés sauf indication contraire portée dans l'offre de prix.

11 - RÉCLAMATIONS, GARANTIE

Les prix et renseignements portés sur nos catalogues, prospectus et tarifs ne nous engagent pas. Nous nous réservons le droit d'apporter toutes modifications de disposition, de forme de dimension ou de matière à nos articles dont les gravures et les dispositions figurent sur nos imprimés.

Nos produits sont garantis contre tous défauts de matière ou vices de transformation pendant un an à dater du jour de l'expédition sauf dans le cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte de la part de l'utilisateur.

Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple ou reprise en nos usines des pièces reconnues défectueuses, sans qu'il nous soit imputé d'indemnité d'aucune sorte pour main-d'œuvre de démontage, remontage, immobilisation, frais de transport, etc.

Sont exclus de la garantie les défauts dûs :

- à un stockage défectueux ou inadéquat ;
- à une manipulation incorrecte avant ou après montage ;
- à toutes autres circonstances indépendantes du fabricant.

Le remplacement éventuel ne pourra en aucun cas justifier un retard ou un refus à régler nos factures. Seule pourra être retenue la valeur des pièces reconnues contrairement défectueuses.

12 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

TIM COMPOSITES se réserve la propriété de la marchandise jusqu'à complet paiement de la marchandise livrée. Les risques inhérents à la marchandise incombant toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition. En outre, la reprise de la marchandise, dans le cadre de l'application de cette clause, pourra à notre choix :

- entraîner de plein droit la résolution de la vente,
- constituer une mesure conservatoire jusqu'à l'exécution totale des obligations du client.

13 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont à régler comptant à réception. Toute autre condition devra faire l'objet d'un accord particulier de TIM COMPOSITES.

Toute dérogation aux conditions de paiement figurant sur la confirmation de commande donne lieu à une facturation des agios avec commissions et taxes en vigueur.

Nous nous réservons le droit dans le cours d'exécution d'un marché ou d'une commande, d'exiger des garanties de paiement et de bonne exécution des engagements financiers, en cas de détérioration de la situation financière de l'acheteur, mise en évidence soit par le non-paiement d'une échéance à notre égard ou à celui d'un tiers, soit par l'examen des documents comptables et financiers de l'acheteur, ou par tout autre moyen démontrant de façon tangible cette détérioration.

Si ces garanties ne nous sont pas fournies ou nous paraissent insuffisantes, nous nous réservons le droit de refuser tout crédit et d'exiger un paiement comptant.

De même, en cas de changement dans la situation de l'acheteur et notamment en cas de décès, d'incapacité, de dissolution, de fusion ou de modification de Société, d'hypothèque de ses immeubles de mise en nantissement de son fonds de commerce, la Société TIM COMPOSITES se réserve le droit même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou d'annuler le solde des ordres en carnet de commande au nom du client.

Le défaut de paiement de tout ou partie des marchandises, à l'échéance fixée sur nos factures, entraînera immédiatement de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité de toutes les sommes restant dues au titre de nos factures même celles dont l'échéance est non échue quel qu'en soit le mode de règlement prévu,
- l'application de pénalités de retard correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal majoré de 5 points ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Art. L441-6 du Code de Commerce).

Le défaut de paiement nous autorise à arrêter les expéditions restant à faire et à considérer le solde du marché ou les marchés suivants comme résiliés immédiatement et de plein droit et sans aucune formalité et sans préjudice de tous nos droits à dommages-intérêts.

Il est encore expressément stipulé qu'en cas d'expédition partielle, nos factures sont payables au fur et à mesure de leur production.

14 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, la loi française est seule applicable.

Tout litige concernant une affaire conclue pour l'exportation sera tranché définitivement suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement.

Pour tous les autres litiges, il est fait attribution de juridiction près des Tribunaux d'Angers qui sont compétents, quels que soient la nature, la cause ou le lieu du litige et quelles que puissent être les conditions spéciales de la vente, même dans le cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.